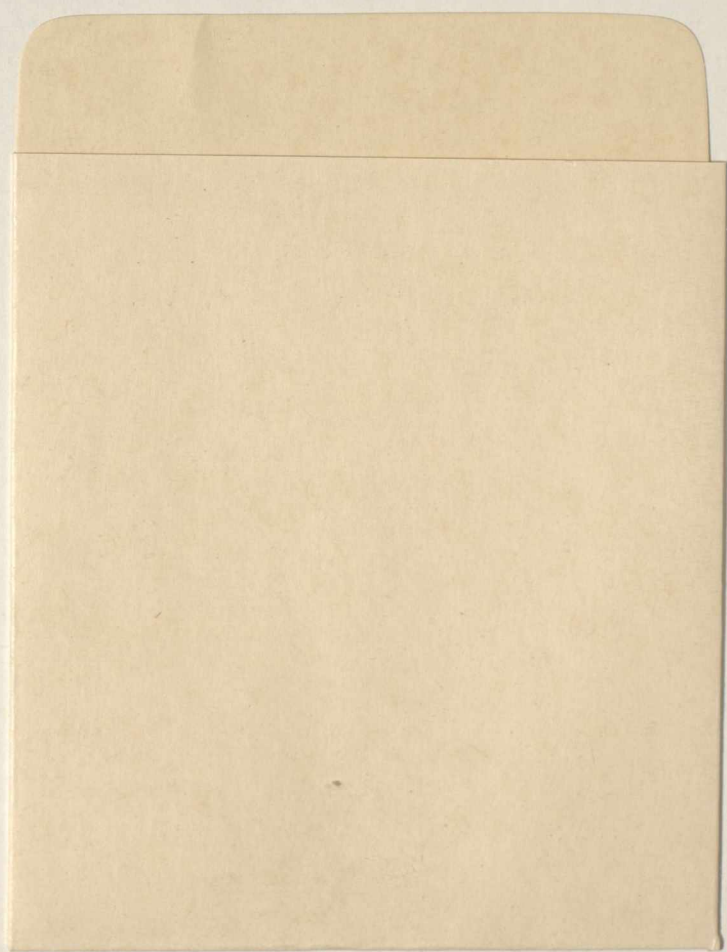


J
103
H72
1960
R33
A4

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT



J
103
H72
1960
R33
A4

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL DE LA

RADIODIFFUSION

Président : M. LOUIS FORTIN

DÉLIBÉRATIONS

SÉANCES DES MARDI, MERCREDI 19 ET 20 JUILLET,
ET LUNDI, JEUDI, 25 ET 28 JUILLET 1960

Y COMPRIS LE PREMIER RAPPORT À LA CHAMBRE

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL DE LA
RADIODIFFUSION

Président : M. Louis Fortin

Vice-président : M. G. E. Halpenny

et MM.

Aitken (M^{11e})
Asselin
Bourbonnais
Brassard (*Lapointe*)
Caron
Casselman (M^{me})
Chown
Creaghan
Danforth
Dorion
Drouin

Fairfield
Fisher
Forgie
Keays
Lambert
MacEwan
Macquarrie
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan

Pickersgill
Pratt
Pugh
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Tremblay
Webb

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité :
Clyde Lyons.

ORDRES DE RENVOI

JEUDI 21 juin 1960

Il est résolu — Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle et qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers.

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns et nécessaires;

Que le comité soit composé de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

MARDI 5 juillet 1960

Il est ordonné — Que le Comité spécial de la radiodiffusion, institué le 21 juin 1960, se compose de M^{11e} Aitken, de M^{me} Casselman et de MM. Asselin, Bourbonnais, Brassard (*Lapointe*), Caron, Chown, Creaghan, Danforth, Dorion, Drouin, Fairfield, Fisher, Forgie, Fortin, Halpenny, Keays, Lambert, MacEwan, Macquarrie, McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Pratt, Pugh, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Rouleau, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*), Tremblay et Webb.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 28 juillet 1960

Le Comité spécial sur la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le 21 juin 1960, le Comité a reçu de la Chambre des communes le mandat suivant:

Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle et soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers:

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns et nécessaires;

Que le comité soit composé de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le Comité a tenu trois réunions et il a décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre ses délibérations maintenant.

Le Comité recommande:

1. Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué aussitôt que possible après l'ouverture de la prochaine session régulière du Parlement.

2. Que la Société Radio-Canada, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et l'Association canadienne des radiodiffuseurs soient invités à présenter, pendant l'intersession, des mémoires sur leur façon de comprendre les rouages de la Loi sur la radiodiffusion, dans la mesure où elle vise leur organisme en particulier ou la radiodiffusion en général; et que la Société Radio-Canada en particulier soit priée d'exposer et de motiver sa réaction aux recommandations formulées par le Comité de la Chambre des communes sur la radiodiffusion en 1959, afin que les membres du comité puissent mieux comprendre leurs points de vue et que le travail du comité en soit ainsi facilité au cours de la prochaine session du Parlement; et que le comité ait l'occasion d'examiner la Loi sur la radiodiffusion de 1958.

Un exemplaire du compte rendu des délibérations du Comité est annexé aux présentes.

Le président,
LOUIS FORTIN.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 19 juillet 1960

(1)

Le Comité spécial de la radiodiffusion tient, à une heure et demie de l'après-midi, une réunion d'organisation, conformément à l'avis de convocation.

Présents: M^{me} Casselman et MM. Asselin, Caron, Dorion, Fairfield, Fortin, Halpenny, Keays, Lambert, MacEwan, McCleave, McGrath, McIntosh, Pugh, Smith (*Calgary-Sud*) et Webb. (16)

Comme il n'y a pas le nombre suffisant, la séance est levée à 1 heure et 50 de l'après-midi.

Le secrétaire suppléant du Comité,
M. Slack.

MERCREDI 20 juillet 1960

(2)

Le Comité spécial de la radiodiffusion tient, à 9 heures 25 du matin, une réunion aux fins d'organisation.

Présents: M^{lle} Aitken, M^{me} Casselman, et MM. Asselin, Caron, Danforth, Fairfield, Fortin, Halpenny, Keays, Lambert, MacEwan, McCleave, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Pratt, Pugh, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Rouleau, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Webb. (23)

Il est proposé par M. Smith (*Calgary-Sud*), avec l'appui de M. Asselin, que M. Louis Fortin soit le président.

Il est proposé par M. Pickersgill, avec l'appui de M. Robichaud, que M^{lle} Aitken soit présidente.

M^{lle} Aitken demande que son nom soit retiré.

Il est proposé par M. Pickersgill, avec l'appui de M. Robichaud, que M^{me} Casselman soit présidente.

M^{me} Casselman demande que son nom soit retiré.

Il est proposé par M. Pickersgill, avec l'appui de M. Robichaud, que M. Caron soit président.

Sur proposition de M. Halpenny, avec l'appui de M. MacEwan, les mises en candidature sont closes.

La proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*) est mise aux voix avec le résultat suivant: POUR, 15; CONTRE, 4.

M. Fortin est déclaré élu et il occupe le fauteuil présidentiel. Il remercie le Comité de l'honneur qu'on lui fait.

Sur proposition de M. Fairfield, présentée avec l'appui de M. Keays, M. Halpenny est élu vice-président.

On donne lecture des ordres de renvoi.

M. Pickersgill propose, avec l'appui de M. Robichaud, « Que le Comité suspende ses séances et fasse rapport à la Chambre qu'un Comité semblable soit institué au début de la prochaine session. »

La proposition est rejetée par 16 voix contre 5.

M. Halpenny propose, avec l'appui de M. Smith (*Calgary-Sud*), « Que soit institué un comité directeur chargé d'étudier l'opportunité de continuer les travaux du Comité de la radiodiffusion jusqu'à la prorogation de la session. »

M. Pickersgill demande alors que le Comité étudie la Loi sur la radiodiffusion, article par article, et que l'honorable M. Nowlan soit convoqué à titre de premier témoin. Le président répond que le comité directeur étudiera cette demande.

La proposition de M. Halpenny est approuvée à l'unanimité.

Sur proposition de M. Keays, présentée avec l'appui de M. McCleave,

Il est décidé — Qu'un sous-comité du programme et de la procédure, composé du président et de 6 membres nommés par lui, soit institué.

Sur proposition de M. Lambert, présentée avec l'appui de M. Fairfield,

Il est décidé — Que, conformément à son ordre de renvoi du 21 juin 1960, le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Sur proposition de M. Lambert, présentée avec l'appui de M. Smith (*Calgary-Sud*),

Il est décidé — Que le quorum du Comité soit de 10 membres.

Une proposition visant à demander la permission de siéger pendant les séances de la Chambre est laissée en suspens.

A 10 heures et 10 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LUNDI 25 juillet 1960

(3)

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Louis Fortin.

Présents: M^{me} Casselman, et MM. Chown, Danforth, Fairfield, Fisher, Forgie, Fortin, Halpenny, Lambert, MacEwan, McCleave, McGrath, McIntosh, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Simpson et Webb. (19)

Le président annonce que MM. Fortin, Fairfield, Fisher, McGrath, Pickersgill, Robichaud et Smith (*Calgary-Sud*) composent le sous-comité du programme et de la procédure.

Le président demande un rapport au sous-comité, mais parce qu'on n'en est arrivé à aucune décision, le Comité est prié de faire des suggestions quant à la procédure à suivre à l'avenir.

M. Pickersgill propose, avec l'appui de M. Forgie: « Que, si le Comité doit tenir des séances, la première chose à faire soit d'inviter le ministre du Revenu national pour examiner avec lui la Loi sur la radiodiffusion de 1958, article par article. »

La proposition est rejetée par 13 voix contre 5.

M. Fisher propose, avec l'appui de M. Robichaud, « Que le président du comité demande à l'Association canadienne des radiodiffuseurs, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à la Société Radio-Canada de déposer chez le secrétaire du Comité un rapport sur leur façon de comprendre les rouages de la Loi sur la radiodiffusion dans la mesure où elle vise leur organisme en particulier ou la radiodiffusion en général; et, plus précisément, de la part de la Société Radio-Canada, qu'elle fasse parvenir les grandes lignes de ses réponses, et des raisons qui les ont motivées, aux recommandations du Comité de la radiodiffusion, en 1959. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Halpenny propose, avec l'appui de M. McCleave: « Que le Comité recommande à la Chambre qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session régulière pour étudier les rapports mentionnés dans la proposition de M. Fisher et pour étudier la Loi sur la radiodiffusion. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A 10 heures et 15 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI 28 juillet 1960

(4)

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à huis clos, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Louis Fortin.

Présents: M^{11e} Aitken et MM. Asselin, Fairfield, Fisher, Forgie, Fortin, Halpenny, Lambert, MacEwan, Macquarrie, McCleave, Pickersgill, Pratt, Smith (*Simcoe-Nord*), et Webb. (15)

Le président soumet un projet de rapport pour que le Comité l'étudie.

Le Comité modifie le projet de rapport et ce rapport modifié est adopté à l'unanimité.

Le président reçoit l'ordre de la présenter à la Chambre.

Le Comité s'ajourne.

Le secrétaire du Comité,
Clyde Lyons.

DÉLIBÉRATIONS

LUNDI 25 juillet 1960

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence.

Avant de commencer nos délibérations, ce matin, j'aimerais faire part au Comité que les membres suivants ont été nommés pour faire partie du comité directeur, à savoir, MM. Halpenny, Smith (*Calgary-Sud*), Fairfield, McGrath, Pickersgill, Robichaud et Fisher.

Comme il m'a été impossible d'assister à la séance du comité directeur, je prie-rais M. Halpenny ou un autre de ses collègues de nous faire un bref rapport de cette séance.

M. HALPENNY: Eh bien, monsieur le président, il a été question de l'ordre du jour possible de la séance d'aujourd'hui. Nous n'avons pas pu en venir à une entente; nous avons ensuite été convoqués à la Chambre et nous voici.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations.

J'ai assisté à la séance du comité directeur, et, comme l'a dit justement M. Halpenny, je crois qu'il serait exact de dire que nous n'avons pu en venir à aucune entente à cette séance-là. Ce fut une séance très agréable, une séance amicale, et nous avons tous joui de l'hospitalité de M. Halpenny.

M. HALPENNY: Tout a été fait dans un bon esprit.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, malgré les tentatives d'adoucissement qui ont été faites, j'ai pris la même attitude, lors de cette séance-là, que celle que j'avais prise à la séance d'organisation, à savoir qu'au stade où nous en sommes de la session, ce serait manquer de réalisme de penser que nous pouvons entreprendre une étude sérieuse de la radiodiffusion au cours de la présente session du Parlement, et que nous devrions cesser les délibérations du Comité le plus tôt possible et recommander à la Chambre, en termes aussi énergiques que les députés ministériels de l'arrière-plan pourraient formuler, que le gouvernement, au lieu de se conduire de la façon irresponsable dont il a fait preuve, assume ses responsabilités à la prochaine session et présente une résolution dès l'ouverture de cette session dans le but de mettre sur pied un comité qui verrait à faire une étude appropriée de la radiodiffusion.

Si, toutefois, l'on songe à entreprendre des délibérations ici au cours de la présente session, j'aimerais présenter une proposition sur la façon de procéder. Pour que les membres sachent quelle est la proposition en question, j'en donne lecture: si nous désirons entreprendre des délibérations sur un sujet quelconque, je propose, avec l'appui de M. Forgie, que nous commençons par entendre le ministre du Revenu national sur l'application de la Loi sur la radiodiffusion de 1958, et que nous en étudions le texte article par article. Je présente donc cette proposition, monsieur le président, et je pourrai toujours la retirer si tel est le bon plaisir du Comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher.

M. FISHER: Eh bien, dans mes observations relatives à...

M. PICKERSGILL: J'aimerais pouvoir terminer mes observations. Si, toutefois, il y a unanimité au Comité sur le manque de réalisme, comme nous le croyons, qu'il y aurait à entreprendre des séances ou des délibérations, je ne vois aucune raison de diviser le Comité sur cette résolution-là, en ce moment-ci, si nous ne devons pas entreprendre de travaux, et nous contentons de faire rapport à la Chambre que, d'après nous, la meilleure chose à faire est d'instituer un comité au début de la prochaine

session. Dans ce cas-là, je serais disposé à ne pas insister pour faire adopter ma résolution.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des observations à faire, monsieur Lambert ?

M. LAMBERT: Monsieur le président, il y a une observation que j'aimerais faire de mon propre chef ou à titre personnel puisqu'au cours de la dernière séance je me suis opposé aux vues de M. Pickersgill en ce qui a trait à la partie de ses remarques qui fait allusion au manque de réalisme. Concernant ma façon de voir selon laquelle nous pourrions mettre les auditions en branle, j'avais confiance aux remarques de son collègue, le député d'Essex-Est, qui avait dit, la semaine dernière, que la session pourrait durer encore quatre semaines. Naturellement, si M. Pickersgill n'est pas disposé à partager les vues de M. Martin, c'est tout à fait son droit. Il ne reste peut-être que quinze jours, et, s'il en est ainsi, il relève du Comité de décider, d'après le calcul qu'il fait du temps qu'il reste à notre disposition, quels travaux nous devrions aborder.

Le PRÉSIDENT: A votre tour, maintenant, monsieur Fisher.

M. FISHER: Je puis dire que la séance a été très cordiale mais j'en ai rapporté des impressions quelque peu différentes de celles de tous les autres membres qui y ont assisté.

J'aimerais que nous allions de l'avant dès la présente session, mais je ne crois pas que nous en ayons le temps. La seule façon de procéder serait de faire appel à un programme ultra rapide selon lequel le Comité tiendrait quatre ou cinq séances par semaines, et plusieurs fois par jour, et c'est précisément ce que nous ne voulons pas faire si nous mettons à profit l'expérience passée. Je ne crois pas que nous puissions aborder quelque problème que ce soit de façon à la fois sereine et prudente afin de l'étudier à fond d'ici la fin de la session.

Je suis plus optimiste que M. Martin en ce qui a trait à la fin de la session. Je crois qu'elle sera terminée dans deux semaines à compter de vendredi dernier.

Je crois que je puis appuyer la résolution de M. Pickersgill dans une perspective majoritaire-minoritaire. Si la majorité des membres du Comité désirent aller de l'avant, c'est ce que nous ferons. Toutefois, je pense que nous devrions avoir plus de détails sur ce que notre collègue a signalé. J'ai examiné le rapport du ministre de l'an dernier et, à trois endroits, il a donné l'assurance que tel serait le premier article à l'étude. C'est pourquoi je peux appuyer la résolution de M. Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Quant à la question soulevée par M. Lambert, l'opinion qu'a émise M. Martin relativement à la fin de la session est sa propre opinion personnelle, tout comme chacun peut avoir la sienne là-dessus, et j'ose dire que nos vues peuvent peut-être coïncider à ce sujet-là. Chacun a ses propres vues là-dessus, et personne ne sait au juste quand la session prendra fin. Il m'arrive parfois de me demander, étant donné l'indécision du présent gouvernement, si la Providence elle-même peut savoir à quoi s'en tenir.

M. LAMBERT: C'est aujourd'hui lundi, monsieur Pickersgill: il n'est pas possible, le lundi, d'obtenir des manchettes de journaux.

M. PICKERSGILL: Un tel espoir serait bien vain de ma part car les premiers ministres des provinces sont à Ottawa. Mais la session dût-elle durer une, deux, trois ou même quatre semaines, devant le fait que la Chambre siège de 11 heures du matin à 11 heures du soir et que plusieurs autres comités n'ont pas encore fini de délibérer, je demeure convaincu de ce que j'avance. Je suis certain que les vues de M. Lambert ne sont pas tellement divergentes des miennes. C'est manquer de réalisme d'aborder l'étude...

M. LAMBERT: Quelle étude ?

M. PICKERSGILL: L'étude de la Loi sur la radiodiffusion, comme on l'a promis à l'Opposition, et c'est une promesse que nous avons acceptée de bonne foi au moment où la loi a été adoptée, il y a quelques années, en retour de la mise de côté d'un comité spécial qui aurait étudié les dispositions de la loi, comme l'avait promis le

gouvernement et tel qu'en faisait mention le discours du trône au début de cette session-là.

M. HALPENNY: Avant que la motion de M. Pickersgill soit mise aux voix, je propose que nous étudions les autres affaires qui pourraient être soumises au Comité. Je crois qu'il y a plusieurs organismes que nous devrions entendre, comme, par exemple, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Je crois aussi que nous devrions avoir un rapport de la Société Radio-Canada pour savoir ce qu'elle a fait de nos recommandations de l'an dernier. Je suis certain qu'il y a des particuliers qui aimeraient comparaître.

Monsieur le président, avez-vous des lettres de particuliers qui désireraient comparaître devant le Comité ?

Avant de passer à la proposition de M. Pickersgill, je crois que nous devrions décider quelle quantité de travail nous allons avoir à faire ou que nous devrions faire.

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois que l'Association canadienne des radiodiffuseurs aimerait comparaître devant le Comité.

M. HALPENNY: La question que je vous ai posée était celle-ci: avez-vous reçu, à titre de président, ou le chef de la Division des comités a-t-il reçu des lettres de particuliers qui manifestaient le désir de comparaître ?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons qu'une seule demande de la part de particuliers, dans ce sens-là. Nous l'avons reçue le 14 juillet, et de fait, c'est la seule demande que nous ayons.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Qui l'a faite ?

Le PRÉSIDENT: C'est M. G. W. Nickerson, de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

M. PICKERSGILL: Il va lui falloir quatre semaines pour venir ici.

M. HALPENNY: Je me demande, monsieur le président, si nous pourrions calculer la durée possible des séances du comité en discutant du temps qu'il faudrait à chacun de ces organismes. Avez-vous des idées personnelles là-dessus ?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher.

M. FISHER: Eh bien, je suis d'avis, quant à moi, que l'un ou l'autre de ces organismes, qu'il s'agisse de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou de la Société Radio-Canada, exigerait de nombreuses heures de délibérations et d'interrogatoire. Rappelez-vous ce qui est arrivé, l'an dernier, alors que nous nous sommes occupés seulement de la Société Radio-Canada: nous avons tenu 22 ou 23 séances. Nous nous sommes embourbés.

(*Protestations.*)

M. FISHER: Eh bien, vous pouvez ne pas être d'accord, mais je disais que nous nous embourbions en ce sens que nous poursuivions trop de détails, et ainsi de suite. Même avec un organisme qui est moins sujet à la controverse, tel que l'Association canadienne des radiodiffuseurs, je ne vois pas comment nous pourrions passer au travers en moins de cinq ou six séances. Les opinions diffèrent beaucoup à ce sujet-là.

M. FAIRFIELD: Des organismes tels que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et l'Association canadienne des radiodiffuseurs ont certainement des mémoires à présenter. Ne pourraient-ils pas les soumettre au Comité? S'il en était ainsi, le Comité pourrait se dissoudre et ses membres pourraient étudier ces rapports comme préparation à l'an prochain.

Il me semble, comme l'a mentionné M. Fisher, que si nous abordons l'étude d'un organisme, même s'il s'agit de la Société Radio-Canada, que cela donnerait lieu à de nombreuses questions qui, j'en suis certain, ne se termineront jamais à temps.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des observations à faire, monsieur McCleave ?

M. MCCLEAVE: Mes vues sont à peu près semblables à celles de M. Fairfield.

Au moins, je crois que nous devrions accueillir un mémoire de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, si possible, et cela terminerait, pour ainsi dire, les grands organismes. Nous avons déjà eu la Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et l'Association canadienne des radiodiffuseurs compléterait l'affaire. Je crois qu'on devrait lui demander, si possible, de présenter un exposé de ses vues avant la prorogation du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Robichaud.

M. ROBICHAUD: Il me semble que, puisque le gouvernement a pensé qu'il n'y avait pas urgence à instituer notre Comité, qui n'a été formé qu'aux derniers jours de la session, il me semble, dis-je, qu'il ne doit pas y avoir urgence à entendre ces exposés qui peuvent bien attendre à la prochaine session, alors qu'il nous sera loisible de les étudier attentivement.

Le gouvernement a décidé, à la dernière minute de la session, d'instituer notre Comité bien que la promesse ait été faite qu'il serait institué au début de la session. Cela a été promis l'an dernier. Pourquoi cette hâte soudaine à faire présenter tous ces mémoires ?

M. PICKERSGILL: Si je puis glisser un mot ici, car M. Robichaud est arrivé un peu après moi à la séance, j'aimerais dire que je suis d'accord avec M. Robichaud lorsqu'il signale que si nous devons entendre des témoins, nous désirons pouvoir les interroger. Sinon, je partage les vues de M. Fairfield lorsqu'il propose qu'ils se contentent de présenter leurs exposés par écrit pour qu'ils soient disponibles durant l'intersession afin que, quand le Comité se réunira de nouveau, nous soyons bien au courant de leur contenu. Cette proposition me paraît excellente. Je crois que c'est une très bonne idée. Je serais certainement disposé à appuyer une telle proposition lorsque nous aurons disposé de la question que soulève ma propre proposition.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il faire des observations sur la proposition de M. Pickersgill ?

M. PICKERSGILL: J'aimerais ajouter quelques mots sur le même sujet. S'il pouvait être entendu que le Comité serait prêt à recommander à la Chambre, dans son rapport, que le premier travail du comité de l'an prochain se rapproche de ce que propose ma motion, je n'insisterais pas pour faire prendre le vote au sujet de ma proposition.

M. HALPENNY: A titre de membre du Comité, je serais heureux de partager ces vues dans la mesure où l'Opposition n'ira pas prétendre qu'il y a trop de travail.

M. PICKERSGILL: Nous ne nous en plaindrons pas en février, en mars, en avril ou jusqu'au 15 mai.

M. McCLEAVE: Je crois que les esprits vont s'échauffer au fur et à mesure que la température va s'élever.

M. PICKERSGILL: Si M. Halpenny parle au nom de la majorité des membres du Comité...

M. HALPENNY: Je ne peux pas.

M. PICKERSGILL: Nous pourrions le savoir en examinant leurs figures et ainsi de suite, et, s'il en est ainsi, je veux bien ne pas insister au sujet de ma proposition.

Une VOIX: Il est possible qu'il y ait engagement.

M. PICKERSGILL: Qu'il y ait engagement ou non, l'opposition libérale et M. Fisher ont fait savoir clairement que c'est ce que l'Opposition a l'intention de faire.

M. HALPENNY: Nous pouvons demander de convoquer de nouveau le Comité après l'ouverture de la prochaine session.

M. PICKERSGILL: Je crois que la première chose à faire serait de repasser la Loi sur la radiodiffusion.

M. HALPENNY: Je ne vais pas aussi loin. Je crois qu'il y a plusieurs choses à considérer. Si nous partageons vos vues selon lesquelles nous devrions recommander

que nous commençons nos délibérations le plus tôt possible après le début de la session, il est certain que nous allons pouvoir examiner ce problème-là de même que d'autres.

M. PICKERSGILL: Je veux qu'il soit bien entendu que ceci sera le premier article au programme de l'an prochain. Cela devrait être inscrit dans notre rapport. Cela ne liera pas le Comité mais manifesterà notre opinion. Si nous n'agissons pas ainsi, je vais insister pour que ma proposition soit mise aux voix.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Les choses les plus importantes doivent, ce me semble, être étudiées en premier lieu. La chose la plus importante est la Loi sur la radiodiffusion, et ensuite, le rapport du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sur le radio, la télévision et ainsi de suite. Après cela, nous pourrions entendre l'Association canadienne des radiodiffuseurs, les particuliers et les organismes qui veulent prendre la parole. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous écarter de cette ligne de conduite.

M. HALPENNY: Pour moi, c'est affaire d'opinion personnelle. Je ne crois pas que nous devrions étudier la loi avant d'avoir entendu tous les groupes qui s'occupent de radiodiffusion au Canada. C'est après les avoir entendus que nous pourrions étudier la loi en meilleure connaissance de cause.

M. PICKERSGILL: Nous en viendrions une fois de plus à la fin d'une session...

M. HALPENNY: Je suis d'accord avec vous en ce qui a trait à un nouvel examen de la loi, mais je ne crois pas que nous devrions recommander...

M. PICKERSGILL: Ne pensez-vous pas que nous devrions nous acquitter de l'engagement que nous a confié le ministre?

M. HALPENNY: Oui, mais nous devrions examiner tous les aspects de la radiodiffusion au Canada pour ensuite étudier la loi de façon intelligente.

Le PRÉSIDENT: Le Comité convient-il avec M. Fairfield que nous demandions à la Société Radio-Canada, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à l'Association canadienne des radiodiffuseurs de présenter d'abord leurs mémoires par écrit?

M. PICKERSGILL: Je ne crois pas que nous puissions nous occuper de cet aspect-là avant d'avoir disposé de l'autre affaire. Il me semble que l'unanimité n'est pas suffisante là-dessus. Le ministre a promis, en 1958, qu'il y aurait priorité en 1959. Cela n'a pas été fait, en 1959, et maintenant, selon les apparences, il sera difficile de le faire en 1961. Si ce n'est pas là l'opinion générale, j'aimerais que le compte rendu mentionne ceux qui sont pour et ceux qui sont contre ma proposition.

M. FORGIE: Ne pourrait-on pas inclure une déclaration mentionnant que le ministre avait promis de revoir la loi. Je ne crois pas que le ministre s'oppose à une telle déclaration.

M. FAIRFIELD: Si vous consultez le Hansard du mois d'août 1958, vous constaterez qu'il n'y a pas eu d'engagement formel de la part du ministre.

M. FORGIE: Je suis porté à croire qu'il y en a eu.

M. PICKERSGILL: On a toujours supposé que nous étions des gentilshommes.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il parler de la proposition de M. Pickersgill avant que je la mette aux voix?

M. HALPENNY: Si je comprends bien, vous recommandez une question de priorité.

Le PRÉSIDENT: Je vais lire la résolution: il est proposé par M. Pickersgill, avec l'appui de M. Forgie, que si le comité doit tenir des séances, la première chose à faire soit d'inviter le ministre du Revenu national pour examiner avec lui, article par article, la Loi sur la radiodiffusion de 1958.

M. HALPENNY: Je ne peux pas accepter cela.

M. PRATT: Monsieur le président, je serais d'accord avec l'idée intelligente qu'a émise M. Halpenny. Je crois que nous serions en bien meilleure posture pour dis-

cuter et peut-être même pour modifier cette loi après avoir entendu les gens qui s'y connaissent en radiodiffusion.

M. HALPENNY: A Londres, par exemple, il y a deux mille personnes qui sont abonnées à un service de rediffusion. Je crois qu'il faudrait étudier cela. Il devrait y avoir quelque chose qui embrasserait cela. Il y a certains domaines de la radiodiffusion sur lesquels nous devrions être renseignés avant de faire quelque recommandation que ce soit relativement à la loi en question. C'est pourquoi je ne peux pas agréer la proposition de M. Pickersgill.

Le PRÉSIDENT: Je vais mettre aux voix la motion de M. Pickersgill. Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

La motion est rejetée.

M. FISHER: J'aimerais présenter une résolution, mais avant de le faire, je ne sais pas si des membres du Comité se rappellent une question que j'ai posée à M. Nowlan, l'an dernier, lorsqu'il a comparu devant le comité de la radiodiffusion. Voici ce que j'ai dit:

Au moment où la nouvelle loi a été déposée à la Chambre, l'an dernier, vous avez dit qu'un de vos devoirs ou, comme vous l'aviez proposé, un des devoirs de ce Comité, consistait à reviser les mesures législatives qui se rapportent au Conseil d'administration de Radio-Canada et d'examiner l'application de ces mesures. A la lumière de cette situation et à cause du malentendu au sujet du conseil que vous avez donné à M. Bushnell, croyez-vous que le Comité devrait s'occuper au premier chef de cet aspect? C'est un peu en ma qualité de membre de ce comité que je pose cette question afin de savoir si le Conseil d'administration de Radio-Canada est soumis à l'heure actuelle à un examen de ce genre?

Après l'intervention du président, M. Nowlan a repris:

Je vais répondre à cette question en trente secondes. A mon sens, le Comité a comme fonction de faire des recommandations à tout sujet qu'il juge approprié et qui se rapporte à la loi, à l'administration ou à quelque autre matière. Franchement, j'espère que tous les députés ici présents s'accorderont à dire avec moi que la fin de la session n'est pas un temps propice pour présenter des modifications ou des recommandations qui pourraient entraîner des modifications législatives, si le gouvernement décidait d'en présenter en conséquence. En d'autres termes, j'espère que cette session prendra fin sans que d'autres mesures législatives relatives, du moins, à Radio-Canada, ne soient inscrites à l'ordre du jour.

C'était, je crois, le 2 juillet de l'an dernier, et la session s'est terminée le 18 juillet.

J'aimerais proposer que le Comité demande à l'Association canadienne des radiodiffuseurs, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à la Société Radio-Canada de déposer chez le secrétaire du comité un exposé de leur façon de comprendre les rouages de la Loi sur la radiodiffusion dans la mesure où elle vise leur organisme en particulier ou la radiodiffusion en général; et, plus précisément, en ce qui a trait à la Société Radio-Canada, qu'elle nous donne les grandes lignes des réponses, et des raisons qui les ont motivées, en ce qui concerne les recommandations du comité de radiodiffusion de la Chambre, recommandations qui ont été faites en 1959.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, j'appuie la proposition.

Des VOIX: Pourriez-vous prendre le vote ?

Le PRÉSIDENT: Insistez-vous pour que je donne de nouveau lecture de la proposition ?

M. HALPENNY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Fisher, avec l'appui de M. Robichaud, que le président du Comité demande à l'Association canadienne des radiodiffuseurs, au

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à la Société Radio-Canada de déposer chacun chez le secrétaire du comité un exposé de leur façon de comprendre les rouages de la Loi sur la radiodiffusion dans la mesure où elle vise leur organisme en particulier ou la radiodiffusion en générale; et, plus particulièrement, en ce qui a trait à la Société Radio-Canada, qu'elle nous donne les grandes lignes de ses réponses, et des raisons qui les ont motivées, en ce qui concerne les recommandations du comité de radiodiffusion de la Chambre, recommandations qui ont été faites en 1959.

M. HALPENNY: Puis-je demander à monsieur Fisher, par l'entremise du président, s'il a l'intention de nous faire étudier toutes ces questions au cours de la présente session ?

M. FISHER: Non; il s'agit tout simplement de recueillir ces exposés de faits et de voir à ce que le secrétaire s'occupe de les distribuer aux membres, à titre officieux, que la Chambre siège ou non, de sorte que nous puissions en avoir une idée lorsque nous commencerons nos délibérations, l'an prochain.

M. HALPENNY: Êtes-vous d'avis que lorsque cela aura été fait nous pourrions cesser nos séances, pour l'année présente, afin d'étudier ces questions d'ici à la prochaine session ?

M. FISHER: Oui.

M. McCLEAVE: Au sujet de la proposition de M. Fisher, je me demande si nous pouvons nous attendre que ces trois organismes déposent les mémoires demandés avant la fin de la présente session: il n'est pas question de temps dans la proposition.

M. FISHER: J'en doute et c'est la raison pour laquelle je l'ai exprimée comme je l'ai fait. Ils peuvent remettre leurs mémoires au secrétaire du Comité, qui peut prendre les dispositions requises dans ce sens-là. Lorsque l'avis est envoyé, c'est un avis officiel, même si notre compétence n'existe plus, et je crois qu'ils vont répondre en déposant leurs mémoires.

M. McCLEAVE: Je suppose, dans ce cas-là, que ces documents-là vont être déposés après notre départ, lorsque le Comité ne tiendra plus de séances; je suppose également qu'on va nous faire la courtoisie de nous en faire parvenir des exemplaires pour que nous les étudions d'ici à la prochaine session.

Le PRÉSIDENT: Naturellement.

M. PICKERSGILL: J'espère que ce sera possible.

M. HALPENNY: M. Fisher devrait-il ajouter à la déclaration la raison pour laquelle nous faisons la présente demande, de façon que nous étudions le tout et que le Comité demande au Parlement d'être reconstitué le plus tôt possible ?

M. PICKERSGILL: Je me demande si cela ne devrait pas faire l'objet d'une deuxième motion.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous occuper de la motion de M. Fisher en premier lieu. Y a-t-il unanimité ?

(Assentiment.)

M. HALPENNY: Je propose, avec l'appui de M. McCleave, que le Comité demande au Parlement de pouvoir se réunir le plus tôt possible après le début de la session de façon que nous puissions étudier les rapports mentionnés dans la résolution de M. Fisher de même que les autres choses qu'il pourrait nous paraître opportun d'étudier.

M. FISHER: Puis-je dire un mot à propos de cette motion ?

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une proposition en bonne et due forme ?

M. HALPENNY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Qui va l'appuyer ?

M. McCLEAVE: J'appuie la motion.

M. FISHER: Où en sommes-nous? J'aimerais savoir la date à laquelle on pourrait reconstituer le comité. Il me semble que nous devrions le mettre en branle le plus tôt possible.

M. PICKERSGILL: Me serait-il permis de vous interrompre ?

M. FISHER: Allez-y.

M. PICKERSGILL: Je crois que je dois peser mes paroles car M. McCleave est ici. Je crois que M. McCleave et moi-même avons quelque raison de croire qu'il pourrait y avoir certains changements mécaniques qui rendront cela plus probable.

M. HALPENNY: Je suis très heureux de vous entendre parler ainsi. Que ceci soit adopté à l'unanimité.

M. PICKERSGILL: Je prierais M. Halpenny de modifier sa motion, ou bien je vais proposer une modification officielle pour y ajouter la suggestion selon laquelle nous pourrions étudier la Loi sur la radiodiffusion. Si M. Halpenny consent à inclure cette suggestion, je ne proposerai pas de modification officielle.

M. FAIRFIELD: Seriez-vous disposé à modifier votre motion pour qu'elle comporte les mots « durant la session de 1961 », pour le cas où il y aurait une session d'urgence à l'automne ?

M. PICKERSGILL: Vous pourriez peut-être dire durant la prochaine session régulière ?

M. MCCLEAVE: Pourriez-vous nous accorder un moment pour rédiger notre motion ?

M. PICKERSGILL: Avez-vous entendu ma demande ?

M. MCCLEAVE: Oui.

M. HALPENNY: Nous proposons que le Comité recommande à la Chambre des communes qu'un comité spécial de la radiodiffusion se réunisse le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session régulière dans le but d'étudier les rapports mentionnés dans la résolution de M. Fisher et afin d'étudier la Loi sur la radiodiffusion canadienne.

M. PICKERSGILL: Je suis bien disposé à voter en faveur de cette proposition, ce qui ne veut pas dire que je ne ferai pas mon possible, si je suis membre de ce comité, pour étudier en premier lieu la Loi sur la radiodiffusion.

M. ROBICHAUD: Il y aurait peut-être lieu d'employer le mot « instituer » plutôt que les mots « se réunir ».

Le PRÉSIDENT: Je doute que je puisse lire votre écriture, M. Halpenny. Auriez-vous l'obligeance de lire votre motion? Il m'est facile de lire l'écriture de M. Pickersgill.

M. CHOWN: La motion a été versée au compte rendu.

M. PICKERSGILL: Sauf erreur, la résolution fait maintenant partie du compte rendu.

Monsieur le président, pendant que M. Halpenny écrit sa proposition, parce que je sais combien vous aimeriez être présent à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale afin d'entendre le nouveau premier ministre du Québec, j'espère que le Comité pourra s'ajourner très bientôt.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de mon prédécesseur.

M. PICKERSGILL: Oui, de votre prédécesseur.

Le PRÉSIDENT: Puis-je ajouter qu'il était également l'un de mes amis.

M. HALPENNY: Je vais lire la motion pour qu'elle soit versée au compte rendu. Je propose, avec l'appui de M. McCleave, que le Comité recommande à la Chambre des communes qu'un comité spécial sur la radiodiffusion soit institué le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session régulière afin d'étudier les rapports qui sont mentionnés dans la proposition de M. Fisher et afin d'étudier la Loi sur la radiodiffusion. Cela donne-t-il satisfaction ?

(Assentiment.)

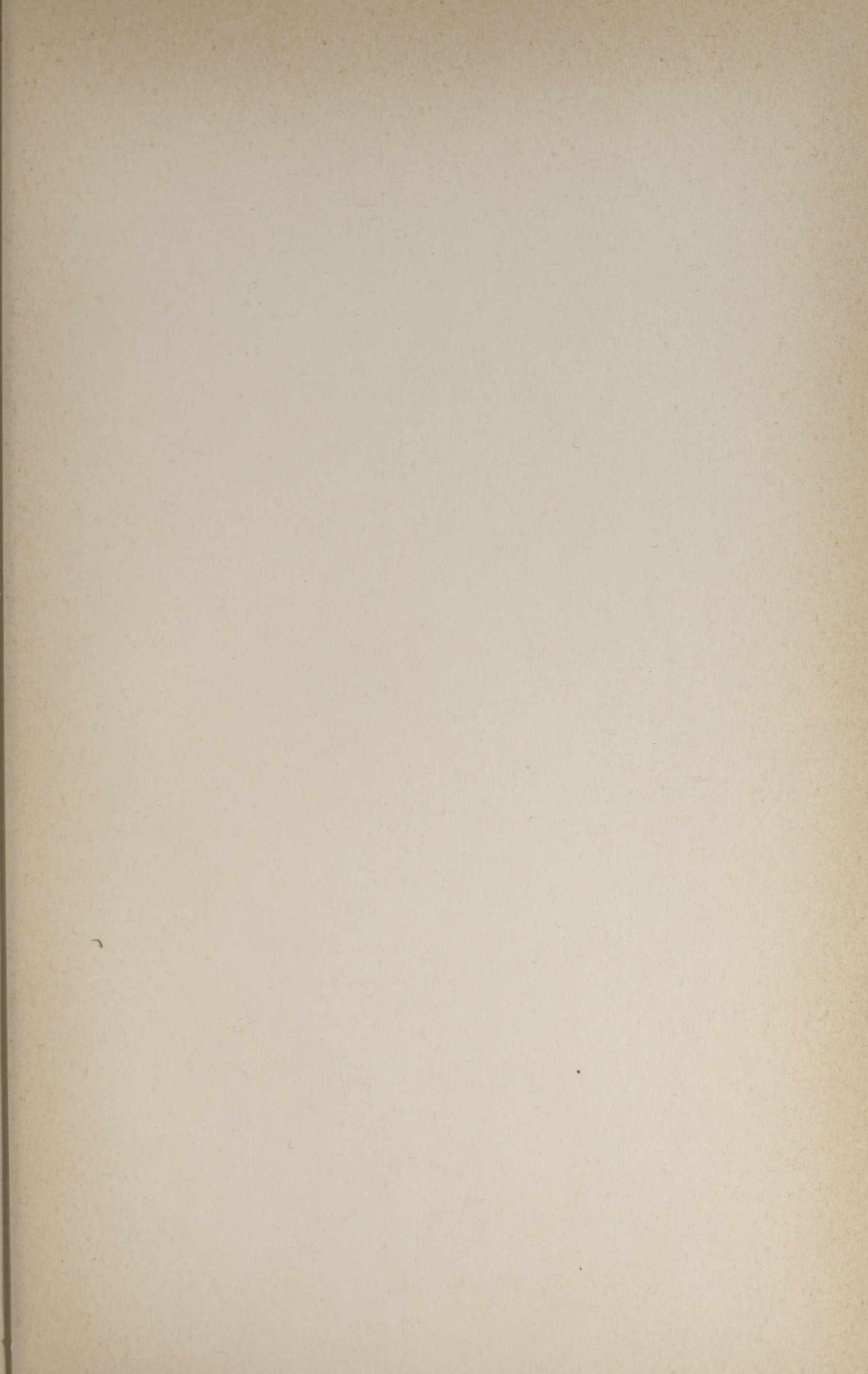
Le PRÉSIDENT: Il y a unanimité.

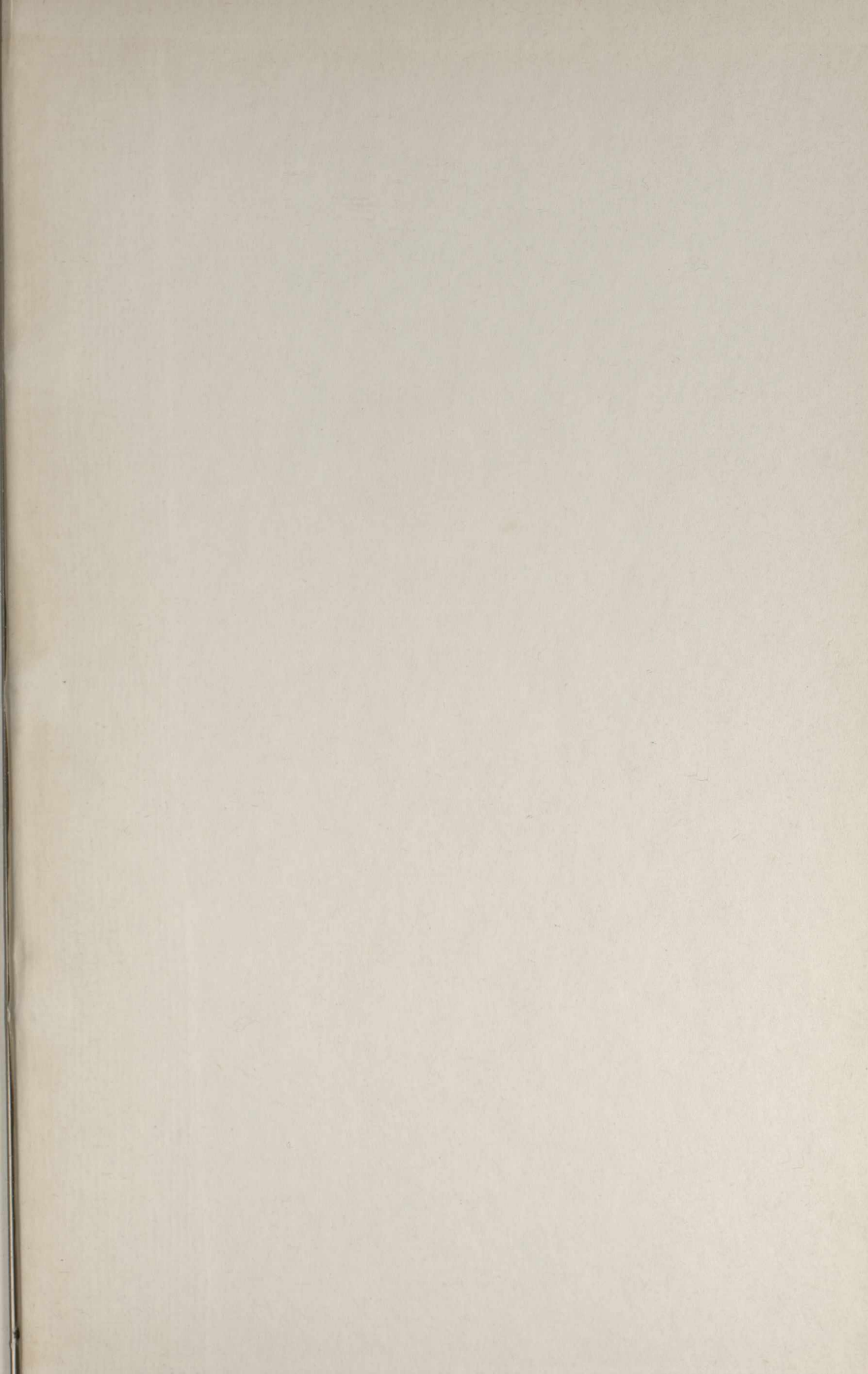
J'accueillerai une proposition d'ajournement.

M. PICKERSGILL: Je propose l'ajournement.

M. PRATT: J'appuie la proposition.

La proposition est adoptée.





BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00507 358 3